

# La CAPEB en MARCHE

N° 10  
Décembre 2015



## SOMMAIRE :

- 1 Edito : réforme territoriale**
- 3 Dossier : réforme territoriale**
- 3 cartographie
- 3 Aquitaine-limousin-poitou charentes en chiffre
- 5 Décentralisation acte III
- 6 La CAPEB se tient prête
- 9 Et l'UPA?**
- 10 Élection régionales**
- 12 ECO ARTISAN : promotion de la marque en Limousin**
- 13 Dispositif régional Energie Habitat + maintenu en 2016**
- 15 Technique et professionnel**
- 19 Actualités syndicales**



Journal d'informations trimestrielles des adhérents des CAPEB 19, 23 et 87

## Éditorial

Chers collègues,

Les mutations de notre environnement sont constantes : normes techniques, marché, réglementation, fiscalité...

Nous nous attachons tous les jours à anticiper ces changements.

Aujourd'hui l'Artisanat du Bâtiment est face à un nouvel enjeu celui de la réforme territoriale que nous ne pouvons négliger. Nous ferons bientôt partie de la plus vaste région de France qui sera compétente pour les aides aux entreprises, la formation professionnelle, etc...

Elle aura la gestion d'une convention loi littoral et de deux conventions loi montagne (Massif Central et Pyrénées)

La CAPEB s'attache plus que jamais à défendre vos intérêts et se prépare à la mise en place de la nouvelle région consécutive aux élections des 6 et 13 décembre.

La CAPEB a rencontré dans chacune des régions les têtes de liste des 3 principaux partis que sont Le Parti Socialiste, Les Républicains, et le Front National. Nous leur avons exposé les problématiques et les besoins de nos entreprises. Nous leur avons demandé de s'engager.

Nous comptons sur votre participation aux urnes pour que nos représentants au Conseil Régional soient ceux qui nous donneront les moyens de contribuer à la croissance économique.

## Plus forts ensemble !

Francis MATHIEU, Président de l'UR CAPEB Limousin,  
Vice-président de l'UR CAPEB préfiguratrice Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS  
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

# POUR VOUS LES PROS



MAAF PRO est à vos côtés  
pour vous **conseiller**,  
vous **accompagner**,  
dans vos **activités professionnelles**  
et votre **vie personnelle**.

Prenez dès maintenant rendez-vous

**N° Vert 30 15**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE  
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h



MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - 06/2015 - Crédit photos : Shutterstock

Conseil de Pro n°3 / **Perfectionner sa technique**

[peugeotwebstorepro.com](http://peugeotwebstorepro.com)

NETC Automobiles PEUGEOT 582 144 503 RCS Poitiers - Photographie : Cédric Deloix

NOUVEAU  
PEUGEOT  
**PARTNER**  
PACK CLIM NAV

À PARTIR DE  
**135€ HT/MOIS**  
APRÈS UN 1<sup>ER</sup> LOYER DE 3 500€ HT<sup>(1)</sup>  
GARANTIE ÉTENDUE À 5 ANS OFFERTE<sup>(2)</sup>

PEUGEOT RECOMMANDÉ TOTAL Consommation mixte (en l/100 km) : 5. Émissions de CO<sub>2</sub> (en g/km) : 131.

(1) Exemple pour le crédit-bail sur 60 mois et pour 50 000 km d'un Partner Pack Clim Nav 120 L1 1,6 HDi 75 FAP €5 neuf, hors option, au prix spécial de 11 990€ HT, déduction faite de la prime Peugeot de 800€ pour la reprise d'un véhicule utilitaire, au lieu de 18 850€ HT (tarif conseillé 15C du 04/05/2015). 59 loyers mensuels de 135€ HT après un 1<sup>er</sup> loyer majoré de 3 500€ HT. Offre incluant 3 ans d'extension de garantie offerts, après la garantie constructeur de 2 ans<sup>(2)</sup>. Option d'achat finale en cas d'acquisition 2 500€ HT. (2) Selon les conditions générales du Peugeot Contrat Privilégiés Extension de Garantie, disponibles dans les points de vente Peugeot. Offre non cumulable, réservée aux professionnels, valable jusqu'au 31/08/2015 pour un Partner Pack Clim Nav 120 L1 1,6 HDi 75 FAP €5 neuf, dans le réseau Peugeot participant, et sous réserve d'acceptation du dossier par PEUGEOT FINANCE / CREDIPAR, SA au capital de 107.300.016 €, RCS Nanterre n° 317 425 981, 12 avenue André Malraux, 92300 Levallois-Perret, mandataire d'assurance n° ORIAS 07 004 921 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).



MOTION & EMOTION

## Dossier : la réforme territoriale



## La nouvelle Carte des régions

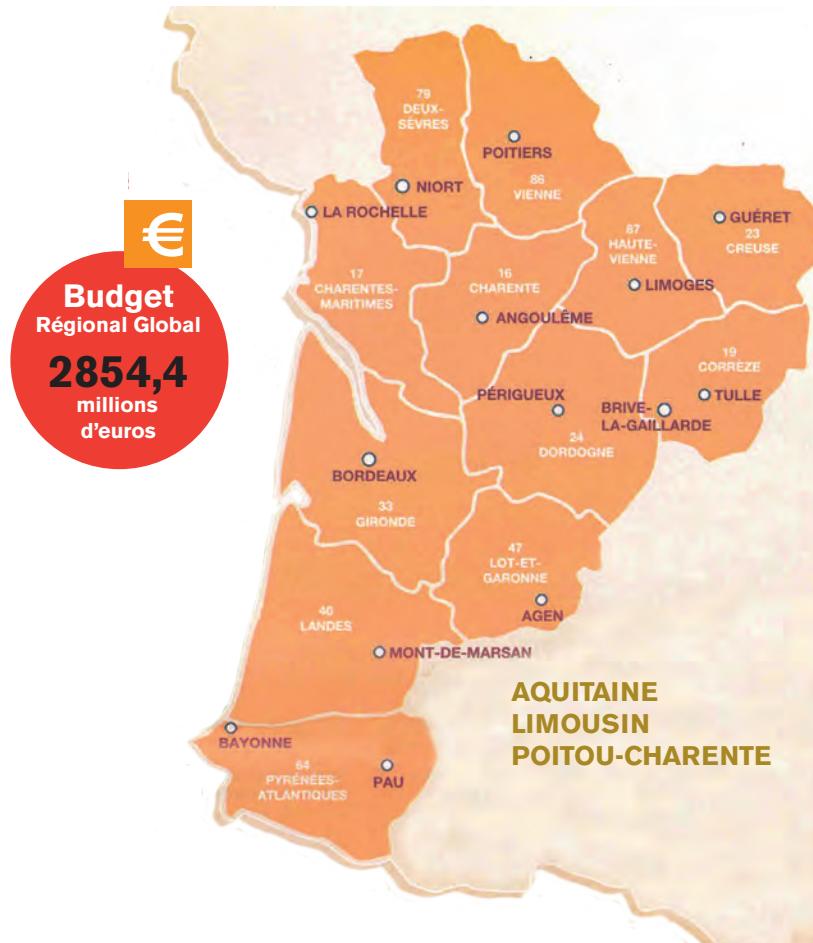
L'Assemblée Nationale a adopté le 25 novembre 2014, en seconde lecture, la nouvelle carte à 13 régions, qui comprend notamment la fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine, ainsi que celle du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie. Cette nouvelle carte fait passer le nombre de régions en métropole de 22 à 13.

## Quels enjeux pour ces 13 régions ?

Acteurs clés du redressement économique du pays, les régions seront renforcées en passant de 22 à 13.

A terme, les régions françaises seront de taille équivalente aux autres régions européennes.

 Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes en chiffres



# ACCOMPAGNEMENT ET PROXIMITÉ AU SERVICE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



Accompagnement gratuit à la création d'entreprise

Comptes annuels et déclarations fiscales

Mise en place d'outils de gestion

Paie et déclarations sociales

Transmission/Reprise



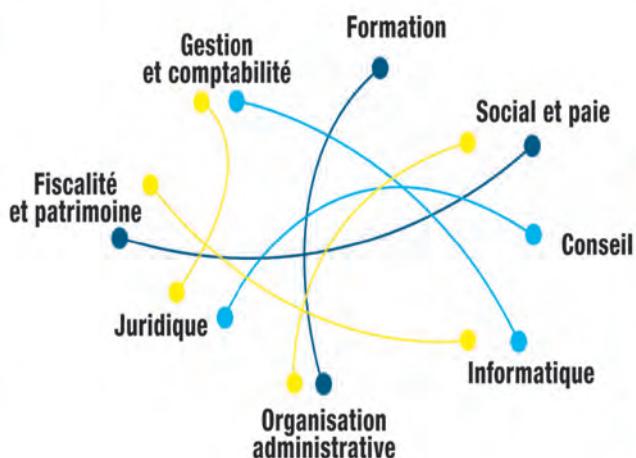
## RESEAU GESTELIA en Limousin

Gestelia Guéret (AGC)  
5 rue de Londres BP 49  
23011 GUERET CEDEX  
tél: 05 55 51 95 23  
info.gueret@gestelia.com



Gestelia Aubusson (AGC)  
10 avenue des Lissiers  
23200 AUBUSSON  
tél: 05 55 51 29 74  
info.aubusson@gestelia.com

Gestelia Expertise (SAS)  
45, rue Jean Jaurès  
87000 LIMOGES  
tél: 05 55 51 29 77  
info.limoges@gestelia.com



« La puissance d'un réseau national,  
la proximité d'un acteur local »

Retrouvez tous les renseignements sur  
**WWW.GESTELIA.FR**



## Décentralisation : acte III

Après la loi du 25 novembre 2014 prévoyant une nouvelle cartographie des régions, la loi MAPTAM du 27 janvier 2015 créant un nouveau statut pour les métropoles, le 3ème volet de la réforme territoriale, la Loi NOTRE, a été promulguée le 7 aout 2015.

L'adoption de cette Loi a été le fruit d'un compromis entre Assemblée Nationale et Sénat qui a vu la suppression de nombreux articles. Ce fut le cas sur la suppression des Conseils Départementaux qui figurait dans l'exposé des motifs du projet de Loi déposé au Sénat le 18 juin 2014. Pour résumer, cette loi prévoit : une spécialisation des compétences des collectivités territoriales et un renforcement du rôle des Conseils Régionaux et des Intercommunalités.

### La spécialisation des compétences.

Elle s'opère avant tout via la suppression de la clause de compétence générale des Conseils Régionaux et des Conseils Départementaux. Cependant, la Loi encadre quelques exceptions dans le cadre de compétences partagées.

Ainsi les Conseils régionaux pour l'élection desquels les citoyens sont appelés à voter en décembre 2015 pourront s'ils le souhaitent intervenir par exemple en matière d'amélioration de l'habitat ou de politique de la ville et de rénovation urbaine.



### Le Conseil Régional voit son rôle renforcé.

C'est désormais lui qui est responsable (et non plus chef de file) du développement économique sur son territoire.

Il aura notamment une compétence exclusive des régimes d'aides aux entreprises ou encore l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets notamment du bâtiment.



### L'intercommunalité est aussi renforcée.

Le plancher de population a été défini à 15.000 habitants bien que des exceptions puissent le ramener à 5.000.

A noter que la notion d'intérêt communautaire pour les activités de développement économique et les zones d'activités a été supprimée.



# Dossier : la réforme territoriale

## Réforme territoriale : les CAPEB Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sont prêts

### ■ L'échelon stratégique pour les entreprises est désormais régional.

Avec une compétence exclusive en matière de développement économique, les politiques des Conseils Régionaux vont plus que jamais impacter les entreprises du bâtiment.

La défense des intérêts collectifs des petites entreprises au niveau régional va donc revêtir un caractère primordial. Il convient que les entreprises soient représentées et défendues par une CAPEB forte.

Pour pouvoir assumer ces missions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 auprès des élus du Conseil Régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes la CAPEB se prépare. Elle se structure et installe ses représentants au nouvel échelon. Les CAPEB régionales existantes, Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, sont donc vouées à s'éteindre pour laisser la place à une CAPEB régionale dimensionnée à la future « Grande Région ».

*A noter que l'évolution territoriale va avoir un impact direct en matière de formation professionnelle et de dialogue social et notamment sur les salaires des ouvriers et ETAM du bâtiment (cf. CAPEB en Marche n°2015\_11 à paraître en janvier 2016).*



### ■ Les CAPEB de la nouvelle région « Aquitaine Limousin Poitou-Charentes » en ordre de marche pour représenter les artisans du bâtiment

Réunies le 20 Novembre à Angoulême, les 13 CAPEB départementales ont engagé les travaux de rapprochement visant à constituer la future CAPEB Grande Région en lien avec la réforme territoriale.

Elles ont fixé, en premier lieu, les bases d'une phase de préfiguration, leur permettant d'être représentées par un interlocuteur identifié, prêt à rencontrer et agir avec les partenaires acteurs de cette nouvelle Grande Région.



# Dossier : la réforme territoriale



Dans un second temps, en Juin 2016, les 13\* CAPEB départementales vont constituer officiellement et statutairement leur entité régionale. D'ores et déjà, les nombreux travaux et les étapes qui précéderont la naissance de la CAPEB Grande Région, sont fixés.

## Dès aujourd'hui, les Artisans sont représentés par des « préfigurateurs »

A l'issue de ces travaux, Patrick LALANNE, Peintre à Dax (40), actuel Président de la CAPEB Aquitaine, a été désigné pour assurer les missions de **Président préfigurateur de la CAPEB Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**.

Il sera accompagné par Francis Mathieu, Couvreur en Creuse (23), actuel Président de la CAPEB Limousin, et Jean-Claude Pochon, Electricien à La Rochelle (17), actuel Président de la CAPEB Poitou-Charentes, en tant que **Vice-Présidents préfigurateurs**.

La tâche étant importante et mobilisant l'ensemble des forces vives du réseau, Jean Claude Lizé, secrétaire général du Poitou-Charentes, a été désigné comme SG Coordinateur. Il pourra s'appuyer sur les compétences de Benoît Tabaste et Benjamin Chimol, actuels secrétaires généraux respectifs de la CAPEB Aquitaine et de la CAPEB Limousin.

## Un réseau qui va construire son identité



**Patrick LALANNE, Président Préfigurateur de la CAPEB Aquitaine Limousin Poitou-Charentes :**  
« Les chefs d'entreprises artisanales sont très souvent en étroite relation avec les Régions et leurs conseillers régionaux.

*Les Régions sont les collectivités territoriales « chefs de file » en matière de développement économique, d'aides aux entreprises. La suprématie et l'interventionnisme économique de la Région rend le rôle de la CAPEB vital pour les entreprises du bâtiment. Il paraît donc nécessaire de conforter et de développer les relations avec les exécutifs régionaux, et ainsi de disposer d'un interlocuteur assurant que la voix des Artisans du Bâtiment de la région est entendue. »*

Les Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires Généraux des 13 CAPEB de la future Grande Région « Aquitaine Limousin Poitou-Charentes » en séminaire à Angoulême, le 20 Novembre 2015.

\* Le département des Pyrénées Atlantiques dispose de 2 CAPEB départementales, CAPEB Béarn et Soule et CAPEB Pays Basque





# ABC Gestion 87

## La solution à vos contraintes



30 ans d'expérience dans l'artisanat  
Proche de ses partenaires  
Structure à taille humaine  
Disponible au quotidien



Comptabilité



Social et juridique



Conseil

Bien plus qu'un cabinet comptable

 ABC Gestion 87

Contact : Martine MARQUET | 24, Rue Lesage | 87000 LIMOGES | Tél : 05 55 77 92 01  
Mobile : 06 83 81 19 91 | [abcgestion87@wanadoo.fr](mailto:abcgestion87@wanadoo.fr) | [www.abc-gestion-87.fr](http://www.abc-gestion-87.fr)

Sept 2012 - Mise à jour des données de la base de données de la mutuelle des artisans à 20130927 - Mise à jour 12/09/2012

### Vos conseillers :

 **Nicolas CLAISSE** : 06 21 71 09 27 (dépt 87)  
 **Cyril JACQUET** : 06 46 88 51 73 (dépt 19)  
 **Prisca PAPOUIN** : 06 69 40 08 84 (dépt 23)

 Pour nous écrire : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09  
 Pour prendre rendez-vous : 0 810 66 66 72  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[www.mnra.fr](http://www.mnra.fr)



La véritable analyse complète de toute la couverture sociale du chef d'entreprise et de son conjoint.

**Attention :** il ne s'agit pas d'une simple simulation approximative, mais d'un véritable relevé, réalisé à partir de données collectées par nos conseillers, auprès des organismes obligatoires.

La MNRA dispose d'une expertise de plus de 20 ans en protection sociale complémentaire des indépendants. À travers ce service, la MNRA illustre son engagement de conseil et d'accompagnement des indépendants, en toute transparence et objectivité.

Le savoir-faire d'un **EXPERT EN PROTECTION SOCIALE**

## DE L'UPA LIMOUSIN ... ... A L'UPA AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU CHARENTES

**L'UPA est le porte-parole de l'artisanat et du commerce de proximité au sein d'une vingtaine d'organisations régionales, dont la plupart vont changer de périmètre d'action, du fait de la réforme territoriale des régions.**

Il est donc tout à fait logique que l'organisation interprofessionnelle fasse également évoluer sa structure.

L'UPA Limousin s'est donc rapproché de ses collègues d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, dès le mois de juin dernier afin de mener au mieux la fusion des 3 entités.

Depuis le mois de novembre, la réunion périodique des trois présidents et des trois secrétaires généraux est programmée jusqu'en juin 2016 afin d'organiser la transition. Les décisions sont prises à l'unanimité des trois présidents et le travail technique de suivi des dossiers est réparti entre les trois secrétaires généraux.

Le niveau national de l'UPA a souhaité que les représentations régionales actuelles viennent en appui de ses trois confédérations membres pour les aider elles aussi à évoluer selon le nouveau périmètre régional. Très logiquement, c'est Benoît TABASTE, actuel secrétaire général de la CAPEB Aquitaine, qui s'occupera de la relation avec les CAPEB. Laurence GAUZERE, secrétaire générale de Poitou-Charentes facilitera le travail des CNAMS, et Philippe BINET, Secrétaire général du Limousin, celui des CGAD.

Dès que les trois confédérations auront fait naître leur structure associative respective, il sera alors possible de créer l'entité UPA provisoirement baptisée ALPC.

En attendant, afin de répondre aux sollicitations des organismes pour des désignations de représentants dans leur

configuration ALPC, le collège des trois présidents a commencé une désignation provisoire parmi les membres des trois UPA régionales qui sont volontaires pour siéger, en attendant que la structure UPA définitive soit en capacité de mettre en place des mandats permanents. Ces désignations s'opéreront au coup par coup, en fonction des demandes des organismes concernés.

Le calendrier de travail prévisionnel est en partie tributaire de la constitution des trois confédérations de base. Cependant, il est raisonnable de tabler sur une création officielle de l'UPA entre mars et juin 2016. Ce laps de temps sera utilisé pour rédiger les statuts et le règlement intérieur de la nouvelle UPA de région, mais également le traité de fusion-création qui réglera les conditions de transfert et de dévolution des contrats, actif et passif de chacune des actuelles UPA régionales vers la nouvelle entité.

Signalons également que les UPA de département devront toutes faire évoluer leurs statuts et règlement intérieur pour les mettre en conformité avec les documents mis au point par le Conseil national.

Le respect de ce calendrier est important, car il faudra des équipes UPA en place rapidement afin de préparer dans les meilleures conditions les élections aux chambres de métiers qui auront lieu à la fin de 2016.



# Elections régionales les 6 et 13 décembre

## MODE D'EMPLOI

**183** élus siégeront au sein de la future assemblée régionale Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. **8** seront issus de Corrèze, **4** de Creuse et **12** de la Haute-Vienne.

### Quand vote-on ?



### Qui peut voter ?



18 ans et



être inscrit  
sur les listes  
électorales

### Pour élire qui ?

**183**

Conseillers Régionaux



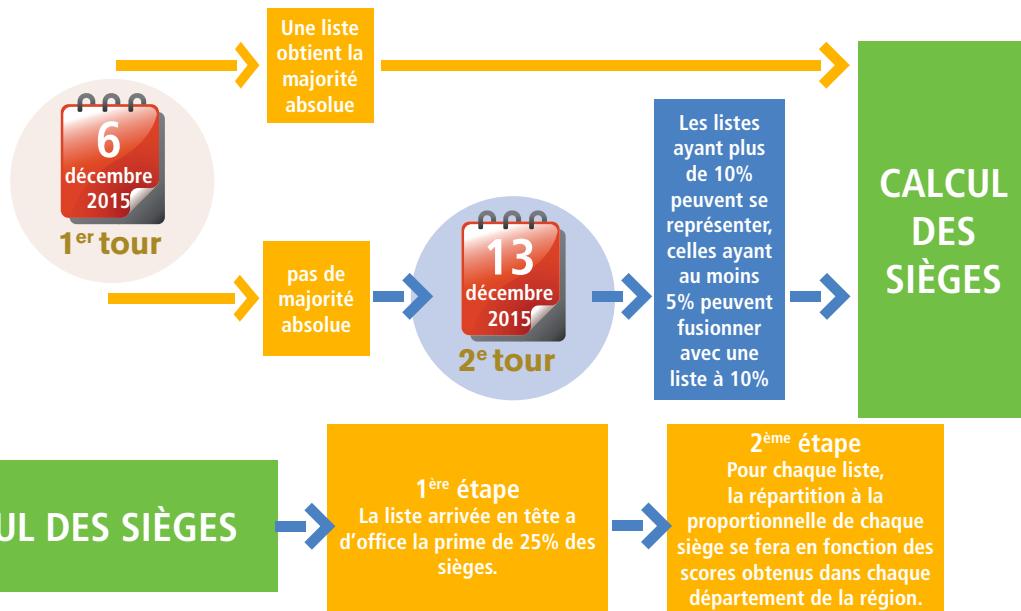
Pour 6 ans

Contrairement aux élections municipales, les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne ne peuvent pas voter.

### Le mode de scrutin

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. La nouvelle assemblée tiendra sa première réunion le 4 Janvier 2016 et élira son Président.

  
Vous avez  
le choix entre  
différentes listes



#### Calendrier des rencontres des candidats

- 07/09/2015 : Francis MATHIEU a rencontré Gérard VANDENBROUCKE
- 19/09/2015 : Francis MATHIEU a rencontré Jacques COLOMBIER et Martial MAUME
- 03/10/2015 : Francis MATHIEU a rencontré Alain ROUSSET
- 10/11/2015 : Josette SALESSE a rencontré Guillaume GUERIN

# Les réponses des Partis Politiques rencontrés



Alain Rousset



**Tête de liste régionale - Alain Rousset. 64 ans, président sortant de la région Aquitaine. Président de l'Association des régions de France.**

## Principales propositions pour l'économie et les entreprises

### INNOVER POUR L'EMPLOI :

6 000 créations d'emplois par an.

Ré industrialisation et soutien à l'innovation notamment dans les domaines de pointe (aéronautique, agroalimentaire, céramique, énergies renouvelables, économie de la mer...). Accompagnement de 10 000 TPE pour le passage au numérique.

Création d'un fonds de modernisation des entreprises en mobilisant l'épargne privée régionale. Grand accélérateur régional pour propulser les start-up prometteuses.



19 - Philippe NAUCHE,  
député de Brive



23 - Eric CORREIA,  
Président communauté  
d'agglo de Guéret



87 - Gérard  
VANDENBROUCKE, Président  
sortant de la région Limousin,  
président de Limoges  
Métropole



## Les Républicains

Valérie CALMELS



**Tête de liste régionale : Virginie Calmels. 44 ans, première adjointe au maire de Bordeaux (33).**

## Les principales propositions pour l'économie et les entreprises :

SIMPLIFIER LES AIDES AUX ENTREPRISES ET ALLÉGER LES CONTRAINTES ET LES COMPLEXITÉS ADMINISTRATIVES

Envisage de s'appuyer sur le réseau des Chambres consulaires (CCI) pour porter les aides aux entreprises au niveau local.

PLAN DE SOUTIEN GLOBAL POUR LES TPE, LES PME, ARTISANS ET COMMERÇANTS

Les TPE représente 75% de l'emploi dans la grande région. Mais les aides sont concentrées actuellement en Aquitaine sur l'industrie à 70%.

Valérie CALMELS propose de réserver 35% des aides aux TPE



19 - Françoise BÉZIAT,  
présidente de la  
Communauté de communes  
d'Ussel-Meymac-Haute  
Corrèze



23 - Cyril VICTOR – Maire  
de Gouzon, ancien attaché  
parlementaire du Député  
Jean AUCLAIR



87 - Guillaume GUERIN,  
Premier adjoint au maire  
de Limoges, président  
départemental des  
Républicains, membre d'un  
cabinet d'expertise agricole



Jacques Colombier



**Tête de liste régionale Jacques Colombier. 53 ans, ancien conseiller régional d'Aquitaine. Secrétaire départemental du Front National en Gironde.**

## Principales propositions pour l'économie et les entreprises

Un programme axé sur la défense des zones rurales, des agriculteurs, la baisse de la fiscalité. Remboursement immédiat des aides aux entreprises en cas d'utilisation de salariés détachés, de délocalisation ou de licenciement.

Soutenir l'emploi en favorisant les TPE PME locales dans l'accès aux marchés publics.



19 - Agnès TARRASO,  
Assistante administrative  
des trois élus FN au conseil  
municipal de Limoges



23 - Martial MAUME,  
employé des pompes  
funèbres à Boussac -  
secrétaire départemental  
du FN



87 - Vincent GERARD, -  
chef d'entreprise – conseil  
municipal de Limoges

# ECO ARTISAN : plan de promotion de la marque en Limousin

**La CAPEB Limousin a déposé un dossier de demande d'aide auprès de notre organisation nationale pour soutenir une action de promotion de la marque ECO ARTISAN.**

Vous êtes nombreux à avoir fait le choix de croire en la marque de la CAPEB : ECO ARTISAN. Aujourd'hui face aux tensions que connaît le marché, vos représentants proposent d'investir 80.000€ dans un programme d'action destiné à promouvoir la marque auprès du grand public pour accélérer les retombées économiques locales.

Le programme d'action repose en toile de fond sur des actions de sponsoring des clubs sportifs : du CABCL en Corrèze, du CSP Limoges en Haute-Vienne et de 2 clubs amateurs en Creuse le RCGC et l'ESG.



Ces partenariats sportifs permettront de faire la publicité de la marque dans les stades (panneaux fixe et/ou LED) et sur les supports de ces clubs.

La campagne de communication prévoit près de 300 spots publicitaires diffusés entre janvier et juin sur Radio France Limousin et Creuse, campagne renforcée les jours de retransmission des matchs.

Enfin, une action sera proposée aux ECO ARTISAN afin de bénéficier de l'accès aux matchs et à l'espace V.I.P. des clubs pour faire la promotion non seulement de la marque mais aussi de leur entreprise. Un mini stand ECO ARTISAN, des tracts avec les coordonnées seront mis à la disposition des entreprises qui se seront inscrites dans le cadre de ce programme.

Un collaborateur de la CAPEB pourra vous accompagner dans cette démarche.

En tout 50.000 tracts seront distribués durant la campagne de promotion de la marque auprès des spectateurs des matchs à domicile de ces clubs.

Après avoir reçu un avis favorable de la commission chargée de l'étude des dossiers, la CAPEB Limousin attend la décision de Paris donnant le feu vert pour mettre à exécution son programme de promotion de la marque ECO ARTISAN. Elle devrait débuter fin décembre ou début janvier par l'organisation de réunions d'information pour les titulaires de la marque ECO ARTISAN.

## La promotion de la marque ECO ARTISAN en Limousin en chiffres

- **80.000 € au local**
- **4 clubs sponsorisés**
- **200 places VIP pour les matchs à domicile**
- **300 spots publicitaires sur radio France**
- **50.000 tracts minimum**

Nous recommandons  
les ECO Artisans® !



## ■ Dispositif régional Energie Habitat + maintenu en 2016

### Le dispositif ENERGIE Habitat + du conseil régional du Limousin est maintenu en 2016 (au moins sur le 1<sup>er</sup> semestre).

Ce dispositif est un véritable outil d'incitation au service des travaux de rénovation énergétique.

Nous vous rappelons ses principales caractéristiques.

#### Etape 1 : Un diagnostic thermique préalable est obligatoire.

Une aide de 350 euros par diagnostic est versée par la Région.

#### Etape 2 : les travaux

Les travaux éligibles sont ceux du CITE à l'exception des bornes de recharge de véhicules électriques et les systèmes de fourniture d'électricité utilisant une source d'énergie renouvelable. Les travaux induits sont exclus.

Les travaux (fourniture et pose) doivent être réalisés par un professionnel RGE (ECO ARTISAN, QUALIT'ENR, etc.)

#### Qui peut prétendre à l'aide Énergie habitat + ?

Les propriétaires occupants ou futurs occupants de résidences construites avant 1990 sous condition de ressources (cf. tableau

des plafonds de revenus ci-dessous)

Les propriétaires bailleurs de logements conventionnés, loués à titre de résidence principale et antérieurs à 1990.

#### Condition en termes de gain énergétique:

pour les propriétaires occupants : gain énergétique minimum de 20 %

pour les bailleurs : rénovation globale permettant d'atteindre l'étiquette C.

**Acompte :** Une avance représentant 50% de la subvention est versée aux particuliers à la signature de l'arrêté d'attribution.

#### Le montant de l'aide :

Le taux d'intervention de la Région en faveur des propriétaires occupants est bonifié de 5% lorsque les travaux réalisés mettent en œuvre des matériaux respectueux de l'environnement (isolation chanvre, laine de bois, laine de mouton, ouate de cellulose, bardage bois dans le cadre d'une isolation par l'extérieur,...)



	Gain énergétique	Taux d'intervention	Subvention	
			minimum	maximum
PO	Entre 20 % et 30 %	20%	1 000 €	4 000 €
	Entre 31 % et 40 %	30%	1 000 €	6 000 €
	Supérieur à 40 %	40%	1 000 €	8 000 €
PB*	étiquette D dans le cadre d'une réhabilitation globale	25%	1 000 €	5 000 €
*	subvention par logement conventionné - limité à 5 logements			



# LE SUIVI EXPERT GAN PATRIMOINE

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA CONSTITUTION,  
LA GESTION ET LA TRANSMISSION DE VOTRE PATRIMOINE

- RETRAITE
- OPTIMISATION FISCALE
- PROTECTION DE LA FAMILLE
- TRANSMISSION PATRIMOINE
- EPARGNE
- INVESTISSEMENT IMMOBILIER



**CHRISTOPHE ODRY**  
**CONSEILLER GAN PATRIMOINE**

**Tél : 06 83 57 00 96**

[christophe.odry@mandataires.ganpatrimoine.fr](mailto:christophe.odry@mandataires.ganpatrimoine.fr)

Assuré d'avancer



## LE CITE PROLONGÉ EN 2016



Le projet de loi de finances pour 2016 présenté le 30 septembre 2015 prévoit de prolonger le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) jusqu'au 31 décembre 2016.

Certains paramètres du dispositif seront modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les nouvelles opérations.

A noter la mesure « anti-abus » **applicable dès le 30 septembre 2015** qui exclut les équipements mixtes combinant un équipement éligible et un équipement non éligible de production d'électricité.



## CONDUITS COLLECTIFS POUR CHAUDIÈRES ÉTANCHES EN PRESSION (3CEP)

Le Cahier des prescriptions techniques communes (CPT) 3766 vient de paraître. Ce document fixe les règles générales applicables aux systèmes de Conduits collectifs pour chaudières étanches en pression (3CEP)

titulaires d'un Document Technique d'Application.

Sur ces systèmes 3CEP sont raccordés des appareils fonctionnant au gaz dont le conduit collectif d'évacuation des produits de combustion fonctionne en pression positive. Par rapport aux règles générales contenues dans le CPT, le Document Technique d'Application peut préciser certaines conditions spécifiques au produit (par exemple, relatives au domaine d'emploi du système) qui prévalent alors.

## MÉRULE

L'article 90 de la loi 2015-990 du 6 août 2015 **supprime l'obligation d'incinérer sur place les déchets infestés par le mérule**. Il est toujours obligatoire de signaler en mairie la présence de ce champignon et d'informer un acquéreur lors d'une vente.



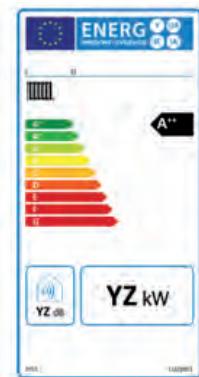
## ETIQUETAGE ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAude SANITAIRE (ECS)

A compter du **26 septembre 2015** les équipements concernés devront disposer de ce dispositif complet d'information (étiquette énergétique et fiche produit) dont les contenus sont définis par les règlements européens n° 811/2013 & n° 812/2013.

Dans le cadre d'une offre de travaux, le professionnel fournira au client les informations relatives à l'efficacité énergétique du produit proposé (éléments figurant sur l'étiquette énergétique).

La responsabilité des renseignements figurant sur l'étiquette énergétique et sur la fiche produit des équipements incombe aux fabricants.

Cependant, pour les systèmes nécessitant un assemblage (chaudière associée à des capteurs solaires par exemple), il revient à celui qui conçoit « le package » de fournir l'étiquette énergétique du système complet. Dans ce cas de figure, « le concepteur » peut être le fabricant de matériel, le distributeur, ou bien l'installateur.



## ECO PARTICIPATION OBLIGATOIRE POUR LES FABRICANTS DE MEUBLES

Depuis le **1<sup>er</sup> mai 2013**, le mobilier fait l'objet d'une réglementation pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Dans le cadre de cette filière, pour tous les éléments d'ameublement facturés aux clients depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, **les metteurs sur le marché sont redevables du paiement de l'éco-participation**.

L'éco-participation est répercutée à l'identique à toutes les étapes de la distribution et **est facturée en sus du prix du produit, jusqu'au client final**. Elle doit apparaître sur les factures et supports de vente. Elle s'applique à tous les éléments d'ameublement : ceux achetés à des fournisseurs fabricants français et ceux importés ou mis sur le marché par les distributeurs sous leur marque. **C'est ECO-MOBILIER** qui est agréé par le ministère de l'Écologie pour mettre en place l'éco-participation



**Pour plus de renseignement contactez votre capeb**

# Technique et professionnel

## BATIMAT 2015 :

la CAPEB a organisé en Corrèze et en Haute-Vienne un déplacement collectif à Batimat début novembre 2015 : au-delà de ce rendez-vous technique et professionnel, les déplacements sont des moments d'échange et de convivialité entre collègues.



*la délégation  
de la Corrèze*



*la délégation de la  
Haute-Vienne au  
stand CAPEB.*

## Conditions financières de prise en charge des actions au titre du plan de formation – Exercice 2015

CAS GENERAL		Plafonds des durées des formations	Plafonds des coûts pédagogiques	Plafonds des salaires bruts	Charges patronales	Frais annexes
NATURE DE L'ACTION	Formation qualifiante	300 h minimum à 1 200 h maximum	14 €	9 €	X 1.20	Pris en charge
	Formation de perfectionnement technique BTP	7 h minimum à 300h maximum	14 €	9 €	X 1.20	Non pris en charge
	Formation de perfectionnement hors technique BTP	7 h minimum à 300 h maximum	10.50 €	9 €	Non pris en charge	Non pris en charge
SI PLAN COLLECTIF		+ 3 €/h	+ 1 €/h	X 1.20	-	

Les plafonds de prise en charge ci-dessus peuvent être complétés par des fonds extérieurs.

### Actions faisant l'objet de règles de prise en charge spécifiques :

- **Formations réalisées en cours par correspondance :**
  - Formation pendant le temps de travail : pas de prise en charge du coût pédagogique ni des rémunérations.
  - En dehors du temps de travail : la prise en charge des frais de formation est plafonnée à 1200h si la formation est qualifiante et 300h s'il s'agit de perfectionnement.
- **Formation Ouvertes et/ou A Distance (FOAD) :**
  - Formation pendant le temps de travail : prise en charge des rémunérations, uniquement pour les temps en face à face.
- **Formation sur site pendant le temps de travail :**
  - Formation technique BTP : la prise en charge de la rémunération est plafonnée à 30% du salaire réel limité à 30% du plafond du plan. Pas de prise en charge des frais annexes.
  - Formation hors technique BTP : la rémunération n'est pas prise en charge. Pas de prise en charge des frais annexes.
- **Formation bénéficiant à un PDG de SA ou à un gérant salarié :** pas de prise en charge de la rémunération ni de l'allocation de formation.
- **Formation informatique, bureautique / gestion :** la prise en charge est plafonnée à 35h par entreprise et par année civile.
- **FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) :** la prise en charge est plafonnée à 140h.
- **FCO (Formation Continue Obligatoire) :** la prise en charge est plafonnée à 35h.



**! les critères de prise en charge sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année**



NOUVEAU VIVARO

OFFRE SPÉCIALE CAPEB : -33%\*

\* sur présentation de votre carte d'adhésion CAPEB

## BUREAU À BORD.

Un véritable bureau mobile avec connexion Bluetooth®, supports pour ordinateur portable, mobile et tablette, porte-bloc amovible et prise USB. Conçu pour travailler efficacement.

[opel-entreprises.fr](http://opel-entreprises.fr)

Wir leben Autos : Nous vivons l'Automobile.

Consommation mixte de la gamme Vivaro (l/100km) :  
5.7 / 6.6 et CO<sub>2</sub> (g/km) : 149 / 174

Opel Entreprises

100 % sur-mesure



Wir leben Autos.

AUTO ZI NORD  
LIMOGES - GUÉRET

Partenaire de la CAPEB

[www.groupe-gibaud.com](http://www.groupe-gibaud.com)

UNE PROTECTION  
COMPLÈTE ET  
PERSONNALISÉE

JE SÉCURISE  
L'ACTIVITÉ DE MON  
ENTREPRISE



Artisan du bâtiment, votre entreprise est exposée à des risques spécifiques... Avec la Multirisque Professionnelle Construire, Groupama prend en charge la couverture des responsabilités de votre entreprise, la protection juridique et financière de votre activité ainsi que l'indemnisation de votre outil de travail. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic sur mesure et gratuit.

Assurance Construire à retrouver sur [groupama-pro.fr](http://groupama-pro.fr)

► N°Cristal 0 969 320 319  
APPEL NON SURTAXÉ

  
Toujours là pour moi.

## A noter dans vos agendas

- **Le 11 décembre 2015 à 14h30** : atelier Conditions Générales à Limoges en partenariat avec *Maitre VANNIER, Cabinet du Limousin, ABC Gestion* (sur inscription)
- **Le 18 décembre à TULLE** : soirée de *NOEL de la CAPEB 19*
- **Le 19 Janvier 2016** : *Présentation des vœux de la CAPEB 23 à Guéret : bilan syndical et perspectives pour 2016*
- **Le 21 janvier 2016** : *Petit déjeuner de la CAPEB à Limoges en partenariat avec Maitre Richard DOUDET, Cabinet D'Aguesseau - ouvert aux entreprises du bâtiment à leurs cabinets comptables*
  - présentation des évolutions en matière sociale : la convergence des salaires des ouvriers et ETAM dans la grande région ? Et le cas échéant : évolutions de salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2016
  - complémentaire santé : Dès redressements à la dénonciation de l'accord régional de 1995.

## Des nouveaux avantages pour les adhérents pour leurs contrats d'assurance GROUPAMA

Le 29 juillet Jean-Claude Fredon Président de la CAPEB 19 et Guy Bernardie Président régional de la caisse GROUPAMA d'OC, en présence de Julien BAYLE, responsable des ventes, ont signé une convention de partenariat, ayant pour but de faire bénéficier les adhérents CAPEB, sociétaires de GROUPAMA, d'un certain nombre de réductions.



De gauche à droite : Jean-Claude FREDON, Président de la CAPEB 19 – Julien BAYLE, responsable des ventes Groupama d'Oc – Guy BERNARDIE, Président régional GROUPAMA D'OC.

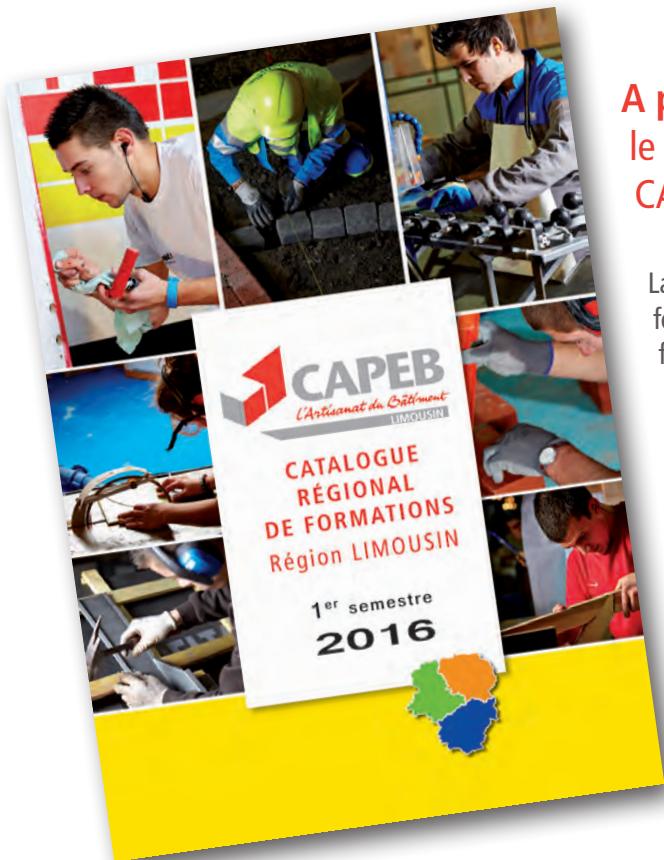
**REJOIGNNEZ-NOUS  
SUR TWITTER  
ET FACEBOOK !**



<https://twitter.com/CAPEBLimousin>



<https://www.facebook.com/pages/CAPEB-Limousin/612357762131734>



## A paraître : le catalogue régional de formation CAPEB 1<sup>er</sup> semestre 2016

La CAPEB réalise un catalogue qui sélectionne des formations collectives de divers organismes de formation et qui paraît 2 fois par an.

Il est distribué à l'ensemble des 6.200 entreprises du bâtiment en Limousin.

Nous espérons que cet outil vous permettra de répondre efficacement aux besoins de formation de votre entreprise, pour vous ou vos salariés.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour nous permettre de l'améliorer !



24, Rue Lesage - BP 217 87006 LIMOGES  
Tél : 05 55 77 92 20  
secretariat@capeb-limousin.fr



39, Rue du 4 septembre  
19 000 TULLE  
Tél : 05 55 26 59 91 fax : 05 55 26 43 54  
capeb19@wanadoo.fr



24, Rue Lesage - BP 217  
87006 LIMOGES  
Tél : 05 55 77 78 93 - fax : 05 55 10 92 38  
secretariat@capeb87.fr



Maison de l'Economie 8, Av d'Auvergne  
BP 49 – 23011 GUERET Cedex  
Tél : 05 55 51 18 58  
Fax : 09 70 63 22 13  
secretariat@capeb23.fr

### Rédaction :

- Benjamin CHIMOL, Secrétaire Général
- Thomas SABATIER, Responsable du service technique
- Céline GENESTE, Responsable du service formation
- Nadège BISSON, Secrétaire
- Laurence LEMAITRE, Chargée de relation entreprises
- Laurence BOISARD, Secrétaire

### Direction / insertion pub :

B CHIMOL  
06 08 47 40 16  
b.chimol@capeb-limousin.fr